



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2021-034

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2021

Sommaire

Bretagne10_Direction régionale des douanes (DRD) / Pôle régional Tabac

R53-2021-03-18-00001 - 305Y fermeture dfinitive.odt (1 page)

Page 3

R53-2021-03-11-00001 - fermeture dfinitive DEBIT Mme kerjouan-2021 .odt
(1 page)

Page 5

Bretagne10_Direction régionale des douanes
(DRD)

R53-2021-03-18-00001

305Y fermeture dfinitive.odt

**Décision de fermeture définitive du débit de tabac N° 5600305Y
sis à SAINT-SERVANT 56120**

Le directeur régional des douanes et des droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37,

Considérant le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire du fonds de commerce auquel est annexée la gérance du débit de tabac N° 5600305Y géré par madame ESMAN Patricia publié le 28/10/2016, l'absence de présentation de successeur de la part du mandataire judiciaire, le jugement de clôture de la procédure pour insuffisance d'actif publié les 13 et 14 mars 2021 (BODACC A -annonce n° 2447) et la radiation du registre du commerce et des sociétés avec cessation d'activité au 11 mars 2021 (annonce n° 1219 publiée au BODACC n° 51B les 13 et 14 mars 2021).

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n° 5600305Y sis SAINT-SERVANT 56120 à compter du 11 mars 2021.

Le présent arrêté sera transmis à la préfecture du Morbihan pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

**A Rennes le 18 mars 2021
Pour le directeur interrégional des douanes
par délégation
Le directeur des Douanes**

Pascale BURONFOSSE-BJAÏ

Bretagne10_Direction régionale des douanes
(DRD)

R53-2021-03-11-00001

fermeture dfinitive DEBIT Mme kerjouan-2021
.odt



**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DE BRETAGNE**

**Décision de fermeture définitive du débit de tabac n° 5600299G
sis 14, Rue de Bellevue à Saint-Malo-De -Beignon 56380**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37,

Vu le décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac,

Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié fixant les conditions d'application du décret 2017-977 du 10 mai 2017 pré-cité,

Considérant l'acceptation le 22 février 2021 de l'indemnité de fin d'activité rurale par Madame Kerjouan et le courrier du 22 février 2021 par lequel Madame Kerjouan arrête sa date de cessation d'activité en tant que débitante de tabac sans présentation de successeur au 28 février 2021.

DECIDE

La fermeture définitive du débit de tabac n° 5600299G sis 14, Rue de Bellevue 56380 Saint-Malo-De-Beignon à compter du 01 mars 2021

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture du Morbihan pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé..

A Rennes le 11 mars 2021
Pour le directeur interrégional des douanes,
de Bretagne -Pays de Loire
par délégation,
Le directeur des douanes,
de Bretagne

Pascale BURONFOSSE-BJAÏ